
Rapport de la Commission ad hoc sur le préavis 15-2013 concernant le projet de réaménagement de la route d'Hauteville dans le secteur compris entre la sortie amont de l'autoroute A9 et la route de Fenil

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc s'est réunie au complet le 4 septembre 2013.

Présents : M. William Yoakim, Président
Mme Marie-France Vouilloz Burnier, secrétaire
Mme Dominique Gabrielle Pasche
M. Jacques Chevaley
M. Patrick Köhli
M. Dominique Liaudat
M. Pascal Vienet

M. Claude Schwab, Municipal, M. Gosteli, représentant de l'entreprise Herter et Wiesman, M. Muse du bureau Willi ainsi que MM. Droz, Services généraux, Krumel, Bureau technique, et Masson, Voirie, étaient présents à la séance. La commission les remercie de leurs explications.

Objet

Selon M. Muse, la différence entre le nombre d'entreprises qui ont retiré le dossier (16) et le petit nombre (3) qui ont envoyé leurs soumissions, est habituel. En effet, des travaux de cette envergure (OFROU + commune) nécessitent la mobilisation d'ouvriers sur un assez long terme ; de nombreuses entreprises disposent d'un plan de travail complet, ce qui ne leur permet pas de soumissionner mais, en retirant le dossier, elles prennent connaissance de l'ampleur des travaux prévus. M. Muse souligne également que les exigences demandées lors de la mise à l'enquête n'étaient pas trop élevées et que le nombre de réponses rentrées se situe dans la moyenne attendue.

Pour améliorer le giratoire à la sortie de Saint-Légier, l'OFROU projette d'en décaler le centre, de diminuer de moitié l'importance des pentes et de créer un bi-passe pour permettre la sortie de l'autoroute en direction de Saint-Légier et l'entrée sur l'autoroute en direction de Lausanne sans passer par le rond-point.

La commune profitera des travaux pour réaménager le tronçon de la route d'Hauteville sur la droite en direction du giratoire, pour créer un arrêt de bus, pour changer l'éclairage et pour aménager les îlots centraux avec des plantations ; l'îlot central du giratoire fera l'objet d'un aménagement paysager afin de marquer l'entrée du village.

Des conduites d'eau sont prévues pour l'alimentation de la borne hydrante à l'angle du chemin des Cerisiers et pour l'îlot central du giratoire. La conduite actuelle sera renouvelée préventivement afin de s'assurer de sa résistance au-delà des 30 ou 40 ans à venir.

L'entretien des îlots provoquera une augmentation du travail pour le personnel de la voirie, estimée à environ 3 heures hebdomadaires et cela malgré la pose d'un système d'arrosage automatique. L'agencement du rond-point combinera blocs de granit, graminées et Pinus silvestris. La Municipalité a décidé d'externaliser les travaux d'agencement du giratoire, car l'équipe des parcs et jardins manque de bras.

Avec l'éclairage LED, il est possible de diminuer la luminosité de 22 heures à 5 heures du matin, tout en restant dans les normes pour les passages pour piétons.

Les travaux commenceront le 18 novembre 2013 et dureront jusqu'à la fin du mois de mai 2014.

Délibérations

La commission remarque que l'amélioration du trafic à la sortie de l'autoroute va de pair avec la péjoration de la vie des habitants du bas de la commune (route de Fenil et exploitation agricole en bordure du rond-point).

Elle s'étonne du fait qu'aucun mur anti-bruit n'ait été prévu pour protéger les habitants de l'exploitation agricole sise immédiatement derrière le rond-point et elle se demande si le revêtement phono-absorbant prévu pour la route dans le giratoire sera suffisant pour diminuer les nuisances dues au trafic motorisé.

La commission s'interroge :

- a- sur la planification des travaux, en période hivernale ;
- b- sur les alternatives possibles à l'aménagement de l'îlot central du rond-point étant donné la dangerosité de ce lieu pour l'entretien (40'000 véhicules par jour ont été recensés à cet endroit) ;
- c- sur la réalité quotidienne de la circulation durant les travaux ;
- d- sur le positionnement en encoche de l'arrêt du bus scolaire et sur la capacité de freinage des voitures pour laisser passer le bus en cas de routes verglacées ou enneigées ;
- e- sur le choix du revêtement coloré sur la berme centrale en direction du village, option financièrement catastrophique.
- f- sur la dangerosité pour les vélos de traverser la route dans le giratoire à la montée.

Toutefois, la commission relève que ces travaux sont réalisés en continuité des réaménagements entrepris par l'OFROU et peuvent, une fois terminés, embellir l'entrée du village pour tous les visiteurs.

Enfin, la commission ad hoc demande à ce que la Municipalité fasse un véritable travail de réflexion sur la circulation générale dans le village de Saint-Légier. Certains quartiers subissent beaucoup trop de nuisances et les constructions en chantier actuellement laissent augurer une augmentation des difficultés de circulation dans un avenir proche.

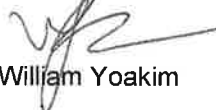
Conclusions

La Commission ad hoc propose au Conseil communal, par six voix pour et un avis contraire, sous réserve du rapport de la Commission des finances, d'accepter les conclusions du préavis 15-2013, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires;
- Octroyer à cet effet la Municipalité un crédit de 476'300.- ;
- Autoriser la Municipalité à financer ces investissements en recourant à l'emprunt si nécessaire;
- Amortir ces investissements selon le point 7 de ce préavis, rubrique « Amortissement ».

Pour la Commission ad hoc:

Le Président


William Yoakim

La secrétaire


Marie-France Vouilloz Burnier